

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTYERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. DESEILLE - M. BEKHTAOUI
Membres absents : M. ALLAERT

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Restructuration du Parc Municipal des Sports Gaston Gérard - Première phase - Marché passé entre la Ville et le groupement solidaire dont le mandataire est la société C3B (lot n° 1 : démolitions, fondations, gros oeuvre) - Avenant n° 3

Monsieur Dupire, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 7 novembre 2005, 26 juin, 18 décembre 2006, 29 janvier, 24 septembre, 12 novembre 2007 et 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a adopté le programme de restructuration du Parc Municipal des Sports Gaston Gérard, dont la première phase consiste en la construction d'une tribune nord et en la démolition-reconstruction de la tribune sud.

Dans le cadre de cette première phase de travaux, une consultation a été engagée. Les lots n° 1 : démolition, fondations, gros oeuvre, n° 2 : charpente métallique, couverture, bardage, n° 3 : plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation, n° 4 : courants fort et faible et n° 5 : appareils élévateurs, ont été respectivement attribués aux sociétés C3B, Gagne, Munier, Relec et Koné.

Au cours de l'exécution des travaux, des difficultés ont été rencontrées, concernant plus particulièrement la rigidité des tribunes.

Diverses solutions techniques ont été envisagées pour satisfaire tant aux impératifs structurels qu'à ceux liés à la résolution des problèmes de vibrations.

Il en résulte un redimensionnement des structures transversales et des fondations par la mise en place de pieux supplémentaires ainsi que le renforcement des cages d'ascenseurs.

Ce redimensionnement est source de dépenses supplémentaires pour le titulaire du lot n° 1 et dépasse largement le cadre forfaitaire du marché.

Dans l'attente de la détermination des responsabilités de ce dépassement, la Ville, afin de ne pas bloquer le chantier, entend ne pas s'opposer au paiement des travaux qui apparaîtraient bien indispensables à la solidité de l'ouvrage, conformément à l'avis formulé par le maître d'oeuvre en date du 18 avril 2008.

Afin de prendre en compte cette évolution, tant au niveau des études que des travaux, il est proposé de conclure l'avenant n° 3 suivant :

- marché n° 20070706 notifié le 14 août 2007 et conclu avec le groupement solidaire dont la société C3B est mandataire :

- montant initial du marché : 8 598 044,00 € TTC
- montant de l'avenant n° 3 : 1 241 427,55 € TTC
- montant total du marché : 9 839 471,55 € TTC.

Il est rappelé que les avenants n° 1 et 2 étaient sans incidence financière.

S'il était confirmé que la nécessité des travaux résulte des défaillances du groupement de maîtrise d'oeuvre dans la conception de l'ouvrage, la Ville se réserve le droit de demander à ce dernier d'assumer ses responsabilités.

Ce projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

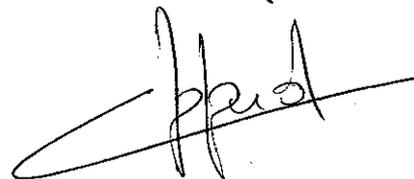
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) décider d'établir un avenant n° 3 au marché passé entre la Ville et le groupement solidaire dont le mandataire est la société C3B pour la réalisation des travaux de restructuration du Parc Municipal des Sports Gaston Gérard (première phase) ;

2) m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, L'Adjointe



Colette Popaud

PUBLIÉ LE 26/05/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 MAI 2008

